



Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté

FICHE RÉFLEXE N° 2

Module de déclaration des agents Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR) sur PADOA

1. Rappels préalables

Le décret du 4 avril 2024 apporte différentes modifications concernant la traçabilité et le suivi des travailleurs exposés ou « susceptibles d'être exposés » à des agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Ainsi, depuis le 5 juillet 2024, l'employeur doit établir une liste des travailleurs exposés ou susceptibles d'être exposés aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. Celle-ci doit être transmise services de prévention et de santé au travail.

Ce module est mis à votre disposition pour vous permettre de répondre à cette nouvelle obligation réglementaire.

Les expositions sélectionnées dans ce module seront suggérées aux professionnels de santé OPSAT en charge du suivi de l'état de santé de vos salariés.

Important : en cas de doutes quant aux substances à renseigner nous pouvons vous proposer un accompagnement à l'analyse des FDS ou des conseils personnalisés. Vous pouvez demander une intervention via le formulaire en ligne sur notre site internet : www.opsat.fr

2. Dans le tunnel de Déclaration Obligatoire des Effectifs (DOE)

Le module est proposé à l'étape intitulée « affectation des situations de travail » dans le tunnel de DOE : 2 sous-étapes sont alors à renseigner :

1/2 : sélection des Suivi Individuel Renforcé (SIR)

2/2 : lorsqu'un SIR (agents CMR ou poussières de bois, ou silice, ou amiante) est sélectionné, un pop-up s'affiche avec des informations sur le décret du 4 avril 2024 rappelant l'obligation de l'employeur à déclarer les salariés exposés aux agents CMR

Affectation des situations de travail
2/2 Ajouter les substances chimiques cancérigènes auquel vos salariés sont exposés. Comment identifier les substances ?

Statut 1 | Tri

<input type="checkbox"/> Salarié	Début de contrat	Suivi	Affectation de SIR	Substances
<input type="checkbox"/> TESTMARITALMAJ Majtest (25/01/1973) Conseiller en prevention (Inconnu)	01/11/2019	SIR	01/11/2019	Ajouter une substance
<input type="checkbox"/> TESTON Yves (25/01/1973) Conseiller en prevention (Inconnu)				

Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024

Nouveau décret concernant les travailleurs exposés aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Vous êtes maintenant tenu de transmettre la liste de travailleurs susceptibles d'être exposés à des agents CMR ainsi que la liste des substances auxquelles ils sont exposés. Cette liste doit être transmise à votre service de prévention et de santé au travail.

[Accéder au décret](#)

[J'ai compris](#)

Affectation des situations de travail
2/2 Ajouter les substances chimiques cancérigènes auquel vos salariés sont exposés. Comment identifier les substances ?

Statut 1 | Tri

<input type="checkbox"/> Salarié	Début de contrat	Suivi	Affectation de SIR	Substances
<input type="checkbox"/> TESTMARITALMAJ Majtest (25/01/1973) Conseiller en prevention (Inconnu)	01/11/2019	SIR	01/11/2019	Ajouter une substance
<input type="checkbox"/> TESTON Yves (25/01/1973) Conseiller en prevention (Inconnu)	26/08/2019	SIR	26/08/2019	Ajouter une substance

Il est possible de valider l'étape sans sélectionner de substance ou de procédé. Ce module n'est donc pas bloquant pour la DOE. Vous pourrez revenir sur ces données ultérieurement via son espace PADOA (Cf. 2 – Hors DOE dans ce mode opératoire).

Lors de l'ajout des substances/procédés CMR :

- SUBSTANCES

The screenshot shows a web form titled "Ajouter une substance ou un procédé". At the top, there are two tabs: "Substances" (selected) and "Procédés". Below the tabs, the form contains several fields:

- Substances ***: A dropdown menu with the placeholder text "Sélectionner une ou plusieurs substances".
- Nature d'exposition - Facultatif**: A dropdown menu with the placeholder text "Sélectionner la nature d'exposition".
- Degrés d'exposition - Facultatif**: A text input field with the instruction: "Indiquez le degré d'exposition à la substance (immersion, éclaboussure, aucun contact...). Si c'est le cas, indiquez les protections utilisées par le salarié".
- Durée d'exposition - Facultatif**: A dropdown menu with the placeholder text "Sélectionner la durée d'exposition".
- Début d'exposition - Facultatif**: A date picker field showing "01/11/2019".
- Fin d'exposition - Facultatif**: A date picker field showing "jj/mm/aaaa".
- Commentaire pour le service - Facultatif**: A text input field.

At the bottom of the form, there are three buttons: "Annuler", "Enregistrer et ajouter une autre", and "Enregistrer".

Seul le nom de la substance est obligatoire, les autres champs à remplir sont facultatifs.

La substance peut être recherchée par nom ou par n°CAS (disponible dans la Fiche de Données de Sécurité du produit en question).

- PROCÉDÉS

Cela concerne les substances, mélanges et procédés considérés comme cancérogènes au sens de l'article R. 4412-60 du code du travail. Il suffit de cocher l'exposition correspondantes dans la liste établie par l'arrêté du 26 octobre 2020 :

Ajouter une substance ou un procédé

Substances **Procédés**

- Fabrication d'auramine
- Travaux exposant aux hydrocarbures polycycliques aromatiques présents dans la suie, le goudron, la poix, la fumée ou les poussières de la houille
- Travaux exposant aux poussières, fumées ou brouillards produits lors du grillage et de l'électroaffinage des mattes de nickel
- Procédé à l'acide fort dans la fabrication d'alcool isopropylique
- Travaux exposant aux poussières de bois inhalables
- Travaux exposant au formaldéhyde
- Travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail
- Travaux entraînant une exposition cutanée à des huiles minérales qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs à combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur
- Travaux exposant aux émissions d'échappement de moteurs Diesel

Nature d'exposition - Facultatif

Annuler Enregistrer et ajouter une autre **Enregistrer**

Une fois la ou les substances/procédés sélectionnés, il est possible de modifier cette saisie en passant la souris sur le nom de la substance et en cliquant sur « modifier »

	Début de contrat	Suivi	Affecta
<input type="checkbox"/> Salarié ↕			
<input type="checkbox"/> TESTMARITALMAJ Majtest (25/01/1973) Conseiller en prevention (Inconnu)	01/11/2019	SIR	01/11/2019
<input type="checkbox"/> TESTON Yves (25/01/1973) Conseiller en prevention (Inconnu)	26/08/2019	SIR	26/08/2019

Formaldéhyde
Dates d'exposition : Depuis le 01/11/2019
[Modifier](#)

Il est toujours possible d'ajouter une ou plusieurs substance(s) à plusieurs salariés en même temps, cela évite de le faire pour chaque salarié si ces derniers ont tous la même exposition.

- Pour cela il faut sélectionner l'ensemble des salariés concernés par l'ajout en masse et cliquer sur « ajouter une substance » au-dessus de la liste des salariés.

de travail
 les cancérigènes auquel vos salariés sont exposés. [Comment identifier les substances ?](#)

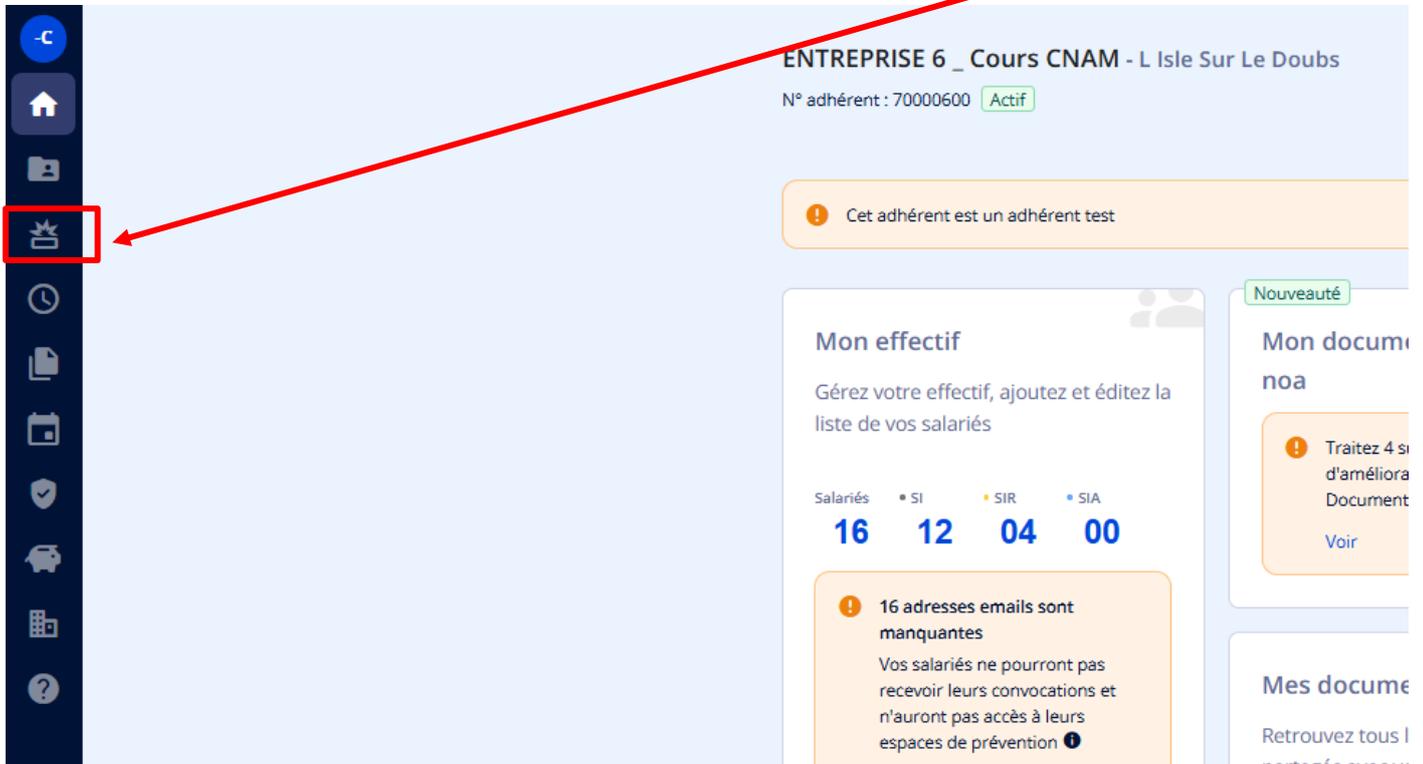
Statut 1 | Tri

2 sélectionnés **Ajouter une substance**

<input checked="" type="checkbox"/>	TESTMARITALMAJ Majtest (25/01/1973) Conseiller en prévention (Inconnu)	01/11/2019	SIR	01/11/2019	Formaldéhyde
<input checked="" type="checkbox"/>	TESTON Yves (25/01/1973) Conseiller en prévention (Inconnu)	26/08/2019	SIR	26/08/2019	Ajouter une substance

3. Hors tunnel de DOE

Après connexion à son espace adhérent, Il faut cliquer dans le menu à gauche sur l'onglet « Risques »



Cela renvoie vers une page identique à celle du tunnel de DOE

Risques dans l'entreprise Substances chimiques

Statut 1 Tri

<input type="checkbox"/> Salarie	Début de contrat	Suivi	Affectation de SIR	Substances
<input type="checkbox"/> LABHA Herve (11/12/1959) Maintenance (CDI)	01/01/1985	SIR	01/01/1985	Ajouter une substance
<input type="checkbox"/> LECOUX Roger (30/08/1971) Scieur atelier (CDI)	01/01/1993	SIR	01/01/1993	Ajouter une substance
<input type="checkbox"/> MACHIN Paul (13/02/1975) Scieur (CDI)	01/12/2008	SIR	01/12/2008	Ajouter une substance
<input type="checkbox"/> PIERRE Marius (25/12/1990) Scieur (CDI)	01/01/2023	SIR	01/01/2023	Ajouter une substance

A l'issue de cette déclaration, vous pouvez générer la liste sous format Excel en cliquant sur « télécharger »

Risques dans l'entreprise Substances chimiques

Statut 1 | Tri

Rechercher

Télécharger

<input type="checkbox"/> Salarié	Début de contrat	Suivi	Affectation de SIR	Substances
<input type="checkbox"/> LABHA Herve (11/12/1959) Maintenance (CDI)	01/01/1985	SIR	01/01/1985	Formaldéhyde
<input type="checkbox"/> LECOUX Roger (30/08/1971) Scieur atelier (CDI)	01/01/1993	SIR	01/01/1993	Ajouter une substance
<input type="checkbox"/> MACHIN Paul (13/02/1975) Scieur (CDI)	01/12/2008	SIR	01/12/2008	Ajouter une substance
<input type="checkbox"/> PIERRE Marius (25/12/1990) Scieur (CDI)	01/01/2023	SIR	01/01/2023	Ajouter une substance